

DÉPARTEMENT
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE
ROUEN

CANTON DE
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Autre domaines de
compétences des
communes-9.1.5 Divers**

Avenants à la convention de
partenariat et de financement
relatives au projet
d'assainissement au profit de
la ville de Diembering au
Sénégal

DATE DE CONVOCATION
5 mai 2023

Nombre de Conseillers
en exercice : **29**
Nombre de présents : **17**
Nombre de votants : **28**

La Maire,

La présente délibération peut
faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif de Rouen,
53 avenue Gustave Flaubert,
76000 Rouen, dans un délai de
2 mois à compter de sa
publication et/ou modification.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2023-05-31

L'an deux mil vingt trois
le onze mai deux mil vingt-trois à dix huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,
en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR,
Maire.

Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL
– Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER –
M. ROGERET – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE –
M. Frédéric GESLIN – Mme CREVON – M. BULARD – M. BIGOT-
Mme BOSQUIER – Mme DESANGLOIS

Excusés ayant donné pouvoir

M. GOMIS à Mme ESCLASSE
Mme DELOBEL à M. Francis GESLIN
M. FRESSEL à M ROGERET
M. BRUNET à Mme BARRIERE
M MIZABI à Mme VANDEL
Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER
M. PETIT à M. SACHOT
M. LEMAIRE à Mme DUDOUEU
M JEANJEAN à Mme SEMIEM
M. LE NOE à Mme DESANGLOIS
Mme FRIBOULET à M. BULARD

Excusée

Mme DUVAL

Mme VANDEL est nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Laurent SACHOT, adjoint à la Maire, chargé de la
commission bâtiments communaux, voirie et cadre de vie

Par délibération n°2021-02-20 du 18 février 2021, la commune de Saint-Pierre-
lès-Elbeuf et la commune de Diembering (Sénégal) se sont engagées à conduire
les actions prioritaires dans le domaine de l'assainissement pour améliorer la
situation critique en eau potable dans la commune de Diembering.

Ce projet est financé par la Ville de Diembering, la Ville de Saint-Pierre-lès-
Elbeuf, la Métropole de Rouen Normandie et l'Agence de l'Eau Seine Normandie
pour un montant total de 232 572.00€.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20230511-2023-05-31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/05/2023

Affichage : 15/05/2023

En raison de la crise sanitaire notamment, les travaux ont connu un décalage dans leur réalisation. Ainsi, il est nécessaire de prolonger le délai des travaux jusqu'au 07 novembre 2023 pour les raisons suivantes :

- Le démarrage du projet a coïncidé avec la pandémie de COVID-19 qui a perturbé les activités de terrain (interdiction de rassemblement et de déplacement inter-régions au Sénégal),
- Les études techniques et socio-économiques ont montré à la fois des coûts plus élevés des ouvrages d'assainissement individuels du fait des conditions environnementales de la zone (nappe haute et milieu récepteur sensible) l'importance de revoir à la hausse le taux de subventions des latrines domiciliaires et une moindre volonté à payer des ménages compte tenu de leurs caractéristiques socio-économiques et du contexte de pandémie et d'inflation,
- Les études et les travaux sur les installations de traitement se révèlent plus complexes que prévu,
- La commune de Diembering a décidé de revoir à la hausse sa contribution au plan de financement pour augmenter le taux de subvention permettant l'atteinte des résultats en termes de nombre d'équipements d'assainissement domestiques,

Ainsi, la ville de Diembering propose de porter sa participation au projet à 21433€ contre les 10 000€ prévus initialement.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'avenant à la convention cadre entre les communes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Diembering et le Gret concernant la prolongation du partenariat jusqu'au 07/11/2023, de prendre en compte l'augmentation de la Commune de Diembering de 11 433.00€ à hauteur de 21 433 euros et d'autoriser Madame la Maire à signer les deux avenants.

Vu

Le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Le partenariat entre la Ville de Saint-Pierre-lès-Elbeuf et de Diembering pour permettre la réalisation d'un projet d'assainissement ;

Considérant

Le retard dans la réalisation des travaux d'assainissement et la nécessité d'ajuster le budget dédié à ce projet ;

La proposition de la Commune de Diembering d'augmenter sa participation d'un montant de 11 433.00€, amenant le projet à un montant total de 244 005.00€ ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 28

voix contre 0

Abstention 0

Article 1 : d'approuver la proposition d'avenant à la convention cadre entre les communes de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, Diembering et le Gret concernant la prolongation du partenariat jusqu'au 07/11/2023 ;

Article 2 : de prendre en compte l'augmentation de la Commune de Diembering de 11 433.00€ à hauteur de 21 433 euros.

Article 3 : d'autoriser Madame la Maire à signer les deux avenants.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits